

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20251215-D2025603-DE
Reçu le 17/12/2025

délibération :
D_2025_6_3

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 15 décembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 17

Date de convocation du Conseil : 09 Décembre 2025

Présents : 12

Présents : Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame GONTIER Stéphanie, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

Votants : 15

**Objet : Rénovation des anciens
ateliers municipaux en salle
socio-culturelle : Approbation
du plan de financement et
demandes de subventions**

Pouvoirs :

Madame LANOË-MALIVERT Véronique a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte
Monsieur MICHELET Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur DOUET Anthony
Madame TRANCHET Isabelle a donné pouvoir à Madame BOINEAU Isabelle

Absent(s) : Madame DULAC Stéphanie

Excusé(s) : Monsieur MORA Vincent, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame TRANCHET Isabelle

Secrétaire de Séance : Monsieur Yannick MOREAU

Madame le Maire expose que le Conseil Municipal, chaque année, est appelé à solliciter auprès des services de l'Etat la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Il est proposé de solliciter ces crédits pour le projet suivant :

Rénovation des ateliers municipaux en salle socio culturelle

La commune de Dirac ne dispose pas de salle dédiée aux associations sociales, culturelles et sportives. Seules la mairie et la salle des fêtes peuvent accueillir des réunions ou activités. Cependant, elles ne permettent pas un accès aux personnes à mobilité réduite.

La commune possède un bâtiment ayant servi d'atelier municipal actuellement vacant. L'objectif du projet est de changer la destination du bâtiment pour en faire un équipement au profit des associations et d'optimiser sa fréquentation pour des usages variés : salle pour les aînés, espace de sport doux (gym, Pilates...), réunion dans une salle accessible aux personnes à mobilité réduite, salle de formation, espace de convivialité pour tous les âges...

Il s'agit donc de restructurer le bâtiment en vue de son changement d'usage et de destination en équipement socio-culturel (aménagement de rangements, reprise des sols, isolation des façades par l'extérieur). Cela passe par une mise aux normes du bâtiment existant avec la création d'une accessibilité PMR. L'isolation du bâtiment permettra d'améliorer le d'hiver et d'été et de s'engager dans la sobriété énergétique. A l'extérieur, la prévention des risques d'inondation par ruissellement sera gérée par la reprise du réseau d'eau de pluie en amont et en aval du bâtiment, jusqu'au fossé.

La réhabilitation du bâtiment intègre une démarche d'économie circulaire, permettant le réemploi des matériaux (WC, évier, porte de garage). Le bâtiment visera une ambition environnementale avec l'éclairage LED, l'isolation des murs et de la toiture, le changement des huisseries ou les mousseurs à eau.

Depuis plusieurs mois, une démarche de concertation a été engagée afin de préciser les besoins des associations et habitants. Le bâtiment étant inscrit dans le périmètre des monuments historiques de l'église Saint-Martial, notre dossier a été transmis à l'UDAP16. Le cabinet d'architecte Neyrat Bailly Michelet a été recruté pour nous accompagner dans l'avant-projet qui nous permet de solliciter aujourd'hui une demande de subvention au titre de la DETR.

AR Prefecture

016-211601208-20251215-D2025603-DE
Reçu le 17/12/2025

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant €	%
Travaux	144 000,00	Europe : Leader	72 255,00	42 %
		Etat : DETR	54 413,00	30 %
Missions annexes et honoraires	32 710,00	Département : SILE	14 000,00	8 %
		Autofinancement commune	34 942,00	30 %
TOTAL HT en euros	174 710,00	TOTAL HT en euros	174 710,00	

Après cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE le projet de rénovation des ateliers municipaux en salle socio culturelle

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus

CHARGE Madame le Maire à demander les subventions auprès des services de l'Europe, de l'Etat, du Département et tout autre organisme

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

Madame le Maire,
Bénédicte MONTEGU

Emis le 15/12/2025, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 17/12/2025

